



C2200-Direction de la culture et du tourisme-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2023.016

Séance du 16 mars 2023

Projet Cité de la Toile

Dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de France 2030 "Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux"

Date de la convocation : 9 mars 2023

Date d'affichage : 16 mars 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Vanessa AUROY, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le plan France 2030 et l'appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux »
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération pour l'innovation de la filière des industries culturelles et créatives, le plan FRANCE 2030 dédie un milliard d'euros à leur développement. Le Gouvernement cherche à susciter de nouveaux projets de pôles territoriaux permettant de structurer et renforcer localement les acteurs les plus innovants des industries culturelles et créatives, avec une attention prioritaire aux métiers d'art, au design et à la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image.

Doté de 46,8 M€ et opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État, ce dispositif ambitieux se décompose en 2 phases : un appel à manifestation d'intérêt (1,8 M€) pour évaluer le

potentiel des projets émergents, puis un appel à projets (45 M€) qui financera les projets les plus solides et les plus pertinents. L'objectif est de soutenir une quinzaine de pôles territoriaux dans le champ des industries culturelles et créatives.

Les pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives ont vocation à être des lieux fédérateurs pouvant rassembler des acteurs innovants sur un même territoire, leur offrant un espace et un soutien pour la collaboration, la croissance, le développement technologique et la maturation économique. Ces pôles doivent permettre de faciliter la structuration de leurs membres, renforcer leur compétitivité, mutualiser les ressources en formations ou en infrastructures, favoriser l'accès aux investissements. Les secteurs des métiers d'art, du design, de la création de mode, ainsi que les technologies du son et de l'image seront considérés prioritaires pour cet appel à projets.

Les dynamiques culturelles exercent un effet d'entraînement sur la vitalité du tissu économique local : elles peuvent permettre à un territoire de s'imposer comme un pôle d'excellence s'appuyant sur la coopération entre différents acteurs et sur le soutien des collectivités. Cette dynamique vertueuse, facteur de cohésion territoriale, de création d'emplois et d'innovation sociale, n'est envisageable que si elle est conçue et portée à haut niveau par les acteurs du terrain comme un véritable projet de territoire.

Le projet « Cité de la Toile » que la ville de Jouy-en-Josas et Versailles Grand Parc ont initié avec le soutien du Conseil départemental des Yvelines (Contrat Yvelines +) répond en tous points au cahier des charges de cet appel à manifestation d'intérêt pour s'affirmer comme pôle territorial d'industries culturelles et créatives autour de la filière textile. Il fait, depuis 2020, l'objet d'études de faisabilité et de recherche de partenaires qui doivent se poursuivre en 2023 et 2024 pour asseoir le concept, les ressources et la gouvernance de la future Cité.

Versailles Grand Parc répondra à la première phase de l'appel à manifestation d'intérêt pour accompagner le financement de son projet d'ingénierie (période septembre 2023-juillet 2024). En fonction des résultats de celui-ci, la communauté d'agglomération et les partenaires associés dans un consortium pourront répondre à la seconde phase de l'appel à manifestation d'intérêt, au printemps 2024.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) de solliciter une subvention, au titre du plan France 2030 et l'appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer document s'y rapportant ;

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .